

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Convocation du 24/06/2025

Publication le 02/07/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 33

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 20_300625

**OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI**

Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre de l'exercice 2025 - Budget Principal.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°20_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Madame Danielle MENET rapporte :

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubagne propose l'admission en non-valeur et en créances éteintes, des titres émis par la Ville dont l'irrecouvrabilité est établie.

Il s'agit donc :

- des admissions en non-valeur demandées par le comptable lorsque, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement.

Les montants de ces admissions en non-valeur, dont le détail figure sur les listes n°7000920915 et n°7052740615 transmises par le SGC d'Aubagne, s'élèvent respectivement à 14.633,28 euros et 19.416,15 euros soit au total 34.049,43 euros.

- des créances éteintes dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision de justice définitive qui s'impose à la Collectivité comme une décision d'effacement de dette.

Le montant de ces créances s'élève à 15.654,59 euros selon liste n°7080370415 transmise par le SGC d'Aubagne.

Alors que la créance éteinte constitue une charge définitive pour la Collectivité, l'admission en non-valeur prononcée par le Conseil Municipal n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible, notamment en cas de changement de situation financière du débiteur.

Cette délibération propose, pour le Budget Principal, d'admettre en non-valeurs et en créances éteintes, les créances issues des états produits par le SGC d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'autorisation permanente donnée à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, pour engager des poursuites par voies d'oppositions à tiers détenteur et de saisies,

VU les états et listes produits par Madame la Comptable du Service Gestion Comptable d'Aubagne, le 19 mai 2025,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ADMETTRE en non-valeur, pour le Budget Principal, la somme de 34.049,43 euros, arrêtée dans les listes n°7000920915 et n°7052740615, produites par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne en date du 19 Mai 2025.

Cette somme sera mandatée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de l'exercice 2025 – nature 6541 « créances admises en non-valeur » ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_20-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°20_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

ARTICLE 2 : d'ADMETTRE en créances éteintes, pour le Budget Principal, un montant de 15.654,59 euros, arrêté dans la liste n°7080370415, produite par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne en date du 19 Mai 2025.

Ce montant sera mandaté sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de l'exercice 2025 – nature 6542 « créances éteintes ».

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_20-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2025

